

PHILIPPE
VI. dit
DE VALOIS,
à Paris, le 3.
Decembre
1349.

(a) *Mandement aux Generaux Maîtres des Monoies, de donner une Creüe de sept sols Tournois pour marc d'Argent, outre le prix present, & de dix-huit sols Tournois pour le Marc d'Or fin, outre le prix de cinquante-deux livres un sols six deniers Tournois.*

PHILIPPES par la grace de Dieu, Roy de France, à noz amez les Generaulx Maistres de noz Monoyes, *Salut.*

Nous pour certaine cause vous *Mandons* que tantost ces Lettres vües, vous par toutes noz Monoyes faictes donner *Creuë* de sept sols tournois, pour marc d'argent tant en blanc comme en noir, outre le prix de present. Et semblablement faictes donner *Creuë* de dix sols six deniers tournois en tout marc d'or fin, outre le prix de cinquante-deux livres un sols six deniers tournois; & faictes si diligemment que par vous n'y ait defaut.

Donné à Paris le trois jour de Decembre, l'an de grace mil trois cens quarante-neuf, sous le Seel de nostre secret. Ainsi signé par le Roy, present le Seigneur de Moucey.

MATHIEU.

NOTES.

(a) Ce Mandement est au Registre C. de la Cour des monoies de Paris, feüillet 61.

PHILIPPE
VI. dit
DE VALOIS,
à Paris, le 16.
Janvier 1349.

(a) *Mandement aux Generaux Maîtres des Monoies, de donner une Creüe de huit sols Tournois pour marc d'Argent, tant en blanc qu'en noir, outre le prix present.*

PHILIPPES par la Grace de Dieu, Roy de France, à noz amez les Generaulx Maistres de noz Monoyes, *Salut.*

Nous pour certaine cause vous *mandons* que tantost ces Lettres vües, vous par toutes noz Monoyes faites donner *Creuë* de huit sols tournois pour marc d'argent, tant en blanc comme en noir, outre le prix de present; & le faites si diligemment que par vous n'y ayt defaut. *Donné à Paris le seizième jour de Janvier, l'an de grace mil trois cens quarante-neuf.*

NOTES.

(a) Ce Mandement est en la Cour des Monoies à Paris, Registre C. feüillet 63.

PHILIPPE
VI. dit
DE VALOIS,
à Vincennes,
le 17. Fevrier
1349.

(a) *Letres portant qu'il sera levé pendant une année, une imposition sur toutes les marchandises & les denrées qui seront vendües dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris.*

PHILIPPES par la Grace de Dieu, Roys de France, à tous ceulz qui ces presentes Lettres verront, *Salut.* Comme Nous ayens fait monstrer & exposer à noz amez les Bourgeois & Habitans de nostre bonne Ville de Paris, les grans & innumerables

NOTES.

(a) Ces Letres sont au Memorial C. fol. 64. verso de la Chambre des Comptes de Paris.

On n'y a pas mis de sommaires, parce qu'il n'est pas possible de les faire plus courts que le texte.